



18.202

Vereidigung

Assermentation

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 26.02.18

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 12.03.18

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 15.03.18

Le président (de Buman Dominique, président): Nous accueillons aujourd'hui deux nouveaux membres dans notre conseil, Madame Brigitte Crottaz et Monsieur Benjamin Roduit. Nous allons procéder à la constatation des élections.

Moret Isabelle (RL, VD), pour le Bureau: Madame Brigitte Crottaz est la troisième suppléante de la liste numéro 23, "PS – Parti socialiste vaudois". Madame Crottaz est médecin et a été jusqu'à l'année dernière membre du Grand Conseil vaudois et également conseillère communale d'Epalinges. Le Conseil d'Etat du canton de Vaud l'a proclamée élue par arrêté du 22 novembre 2017.

Le Bureau a constaté que l'élection de Madame Brigitte Crottaz, née le 6 octobre 1957, originaire de Saint-Barthélemy dans le canton de Vaud et domiciliée à Epalinges, a été validée. Madame Crottaz remplace notre ancien collègue, Monsieur Jean Christophe Schwaab, qui a démissionné. Sur la base des indications communiquées par Madame Crottaz, le Bureau n'a décelé aucune activité incompatible avec l'exercice d'un mandat parlementaire au sens de l'article 144 de la Constitution fédérale et de l'article 14 de la loi sur le Parlement. Il propose dès lors de constater formellement l'élection de Madame Brigitte Crottaz.

Monsieur Benjamin Roduit est le premier suppléant de la liste numéro 5, "Parti démocrate-chrétien du Valais romand". Monsieur Roduit est professeur au gymnase de Sion, qu'il a dirigé jusqu'à l'année passée. Il a également présidé la commune de Saillon. Le Conseil d'Etat du canton du Valais l'a proclamé élu par arrêté du 17 janvier 2018.

Le Bureau a constaté que l'élection de Monsieur Benjamin Roduit, né le 22 novembre 1962, originaire de Saillon dans le canton du Valais et domicilié dans ce même village, a été validée. Monsieur Roduit remplace notre ancien collègue, Monsieur Yannick Buttet, qui a démissionné. Sur la base des indications communiquées par Monsieur Roduit, le Bureau n'a relevé aucune activité incompatible avec l'exercice d'un mandat parlementaire au sens de l'article 144 de la Constitution fédérale et de l'article 14 de la loi sur le Parlement. Il

AB 2018 N 2 / BO 2018 N 2

propose dès lors de constater formellement l'élection de Monsieur Benjamin Roduit.

Le président (de Buman Dominique, président): Le Bureau propose de constater l'élection de Madame Crottaz et de Monsieur Roduit. Il n'y a pas d'autre proposition.

Nous allons maintenant procéder à la prestation de serment. Je prie Madame Crottaz et Monsieur Roduit d'avancer dans l'hémicycle et les membres du conseil ainsi que le public sur les tribunes de se lever.

Schwab Philippe, Generalsekretär der Bundesversammlung, verliest die Eidesformel:

Schwab Philippe, secrétaire général de l'Assemblée fédérale, donne lecture de la formule du serment:

Je jure devant Dieu tout-puissant d'observer la Constitution et les lois et de remplir en conscience les devoirs de ma charge.

Roduit Benjamin wird vereidigt
Roduit Benjamin prête serment

Schwab Philippe, Generalsekretär der Bundesversammlung, verliest die Gelübdeformel:

Schwab Philippe, secrétaire général de l'Assemblée fédérale, donne lecture de la formule de la promesse:



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • 5012 • Erste Sitzung • 26.02.18 • 14h30 • 18.202
Conseil national • 5012 • Première séance • 26.02.18 • 14h30 • 18.202



Je promets d'observer la Constitution et les lois et de remplir en conscience les devoirs de ma charge.

*Crottaz Brigitte legt das Gelübde ab
Crottaz Brigitte fait la promesse requise*

Le président (de Buman Dominique, président): Madame la conseillère nationale, Monsieur le conseiller national, le Conseil national prend acte de votre serment et de votre promesse. En son nom, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue dans notre conseil et vous souhaite beaucoup de succès et de plaisir dans votre travail. (*Applaudissements*)